

BULLETIN D'ADHESION 2025

Si vous réglez par virement ou en ligne sur la plateforme sociale et solidaire Hello Asso,
 ➡ Bulletin d'adhésion à retourner par mail à virginie.pennetier@ad2t.fr

Si vous réglez par chèque,
 ➡ Bulletin à renvoyer avec votre règlement à ✉ Tourisme & Territoires du Cher - Le Carré -
 11 rue Maurice Roy – CS 40314 – 18023 BOURGES CEDEX

Structure :	
Représentée par (nom, prénom, fonction) :	
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	
Téléphone :	
Email :	

Adhère à l'Agence Tourisme & Territoires du Cher pour l'année 2025 (cocher la case correspondant au type et montant de votre structure dans le tableau ci-dessous) :

Type de structure		Montant de la cotisation
☐	Villes et intercommunalités : 0,01 € / habitant (minimum : 25 € / maximum : 1 560 €) 0,01 € x (nombre d'habitants) =	 €
☐	Chambre de Commerce et d'Industrie	560 €
☐	Chambre d'Agriculture	560 €
☐	Chambre de Métiers	560 €
☐	Syndicats de Pays	560 €
☐	Entreprises touristiques / Chiffre d'affaires entre 10 M€ et 1 M€	110 €
☐	Entreprises touristiques / Chiffre d'affaires < 1 M€	25 €
☐	Associations et EPIC	25 €
☐	Personnes physiques	25 €

Vous réglez :

☐ Par virement **IBAN : FR 76 3000 3004 0000 0372 6100 151**
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

☐ En ligne sur la plateforme sociale et solidaire *Hello Asso*
Un justificatif vous sera envoyé automatiquement dès le règlement effectué

☐ Par chèque joint, à l'ordre de l'Ad2T

Fait à, le

Signature :

Agence de développement du Tourisme
& des Territoires du Cher

Le Carré – 11 rue Maurice Roy
 CS 40314 - 18023 BOURGES CEDEX
 Tél. 02 48 48 00 10 – contact@ad2t.fr
tourisme-territoiresducher.fr

Association loi 1901 – Siret 775 023 203 000 34